

Balade n°10 : Fontrijole – La Tour-de-Salvagny – Lentilly

Cotation : moyennement difficile [itinéraire 2 : facile]

Durée : 4h30 (hors arrêts) [Itinéraire 2 : 2h30]

Distance : 16,4 km [Itinéraire 2 : 9,4 km]

Dénivelé + : 393 m

Se garer sur la plate-forme forestière au Col de Fontrijole. [Itinéraire 2 : se garer au niveau du circuit 'Radio Command Car' sur la D.70 (Route de Vaugneray), cote 443.]

Départ : Prendre vers l'est le sentier (Chemin d'Orjala) qui monte jusqu'à la cote 566 ; y admirer la vue sur la plaine de Saône et les Alpes. Descendre plein sud, le sentier – par moment raide – qui mène jusqu'à la D.70 (cote 433). Contourner le circuit 'RCCL' par la gauche et descendre sur 500m pour rejoindre le PR ; le poursuivre sur 280m pour atteindre le Chemin du Haut Poirier. Suivre cette route – en passant le long du château du Poirier – sur 1km.

1. Traverser la D7 et poursuivre par le Chemin du Bas Poirier sur 700m, puis l'Impasse sur 150m. Prendre le sentier qui évite la zone hippique par la gauche. Le suivre sur 800m jusqu'au ruisseau du Poirier. Le traverser et le suivre rive droite sur 300m. Traverser rive gauche et prendre, en face, le sentier sur 300m. A droite, prendre un sentier (descente et montée courtes mais raides) qui rejoint 550m plus loin une route forestière (cote 298). Prendre en face le Chemin de Jacquette (goudronné) sur 450m. Avant le petit pont, prendre à gauche le sentier qui longe le ruisseau du Cerf sur 770m.

[Itinéraire 2 : traverser la D7, faire 100m sur le Chemin du Bas Poirier et prendre à gauche le Chemin du Bois Seigneur sur 600m ; poursuivre par un sentier sur 600m puis prendre à gauche sur 400m et rejoindre l'itinéraire 1]

2. Arrivé à une route forestière, la suivre sur 50m, puis prendre 2 fois à gauche et remonter le sentier sur 600m pour atteindre la cote 310. Tourner à droite et faire 600m pour atteindre l'Impasse du Bois Seigneur. Longer l'étang et suivre la route sur 950m (cote 332) ; poursuivre par le Chemin du Bois Seigneur sur 500m. Tourner 2 fois à gauche pour prendre le Chemin des Vergers. Poursuivre jusqu'à la Croix et prendre à gauche le sentier qui mène (dans son prolongement) au Chemin de la Chaux. Le suivre sur 350m, puis le Chemin de Montcher, à gauche, pour rejoindre la D.70.

3. La traverser pour prendre en face, la rue de droite sur 170m.

[Itinéraire 2 : remonter à gauche le Chemin des Chênes jusqu'à la D.7 (Route de Sain Bel). Traverser et suivre la D.7 sur 50m. Prendre à gauche le Chemin du Guéret (antenne), puis à gauche, remonter le Chemin de Mercrui sur 650m. Prendre à gauche le Chemin des Landes, pour atteindre et traverser la D.70 (Route de Vaugneray). La remonter sur 80m pour prendre à gauche le PR et le remonter sur 550. Prendre à droite le sentier qui ramène au point de départ 2.]
Prendre à gauche, le Chemin des Flaches, puis le sentier qui le prolonge sur 550m. Prendre à droite le Chemin des Terres et atteindre le hameau des Terres ; prendre la rue de gauche puis le sentier qui la prolonge. Au bout, tourner à gauche et rejoindre 750m plus loin un chemin agricole que l'on quitte par la gauche, immédiatement avant le virage, pour remonter un sentier sur 480m et atteindre la D.7 (Route de Sain Bel).

4. Traverser la D.7 et prendre en face le Chemin des Landes (goudronné en son début). Faire 1,1km et atteindre la cote 441. Prendre à gauche le Chemin de Mercrui jusqu'à la cote 439, puis remonter sur 750m le sentier qui amène au point de départ 1.

Il est rappelé que cette description vous est donnée à titre strictement informatif et que son usage reste sous votre seule et entière responsabilité. Il vous appartient de prendre toutes les mesures nécessaires pour votre sécurité.